



Déclaration préalable à la commission administrative paritaire de l'inspection du travail du 30 juin 2026

Abandonnez toutes les poursuites contre nos camarades !

Hier nous apprenions, à la veille de la présente réunion, être convoqué.es le 16 juillet pour deux dossiers disciplinaires de nos camarades isérois de SUD TAS Pierre et Benoît.

La DRH qui d'habitude adresse aux commissaires élu.es des mois en avance les dates prévisibles de réunion s'est à cette occasion assise sur cette coutume : le délai de convocation légal est tout juste respecté.

La semaine dernière, avec soulagement mais sans surprise, nous avons appris le classement sans suite par le parquet de l'Isère de la plainte visant ces deux mêmes militants.

Nous aurions pu penser que cette nouvelle allait clore le chapitre visant à réprimer les agent.es de contrôle qui dénoncent le sous-effectif, les atteintes à l'indépendance, la mainmise rampante des préfets sur les services, la maltraitance de la politique du chiffre.

La procédure pénale baillon ayant fait pschitt, le ministère aurait pu s'attaquer aux vrais problèmes dans ce département : le management pathogène (la hiérarchie s'autorisant par exemple à bloquer des courriers d'agent.es de contrôle visant à faire respecter la réglementation sur le 1er mai) et les RPS particulièrement prégnants dans ce département, mais aussi au plan national comme l'a mis en évidence le rapport du cabinet APTEIS.

Mais non, l'administration décide de s'acharner et brandit son arsenal administratif et disciplinaire : dépêche des IGAS sur place, commission disciplinaire contre deux de nos collègues luttant pour leurs conditions de travail et celles du collectif de travail.

Pourtant à cette heure, alors qu'une alerte pour danger grave et imminent a été déclenchée par les représentant.es du personnel (dont Pierre et Benoît) à Grenoble il y a plus d'un an et que la direction a enfin fait appel à l'inspecteur du travail intervenant en cas de désaccord persistant, les conclusions de ce dernier n'ont même pas été rendues, la convocation leur ayant été remise alors qu'il venait juste de quitter le département pour entendre les agent.e.s.

Ces manœuvres ne visent qu'une chose : détruire le collectif de travail isérois en lutte contre le management toxique, les mauvaises conditions de travail, l'organisation des services et les objectifs assénés qui nuisent à nos missions, notre santé et au service public.

Force est de constater que le ministère du travail retombe dans ses travers de détournement du pouvoir disciplinaire à des fins de répression syndicale.

N'en doutez pas : nous ne laisserons passer aucune sanction contre Pierre et Benoît.

Le 30 juin 2026,
Les commissaires paritaires SUD TAS et CGT TEFP